



Conditions des séances en collaboration.

Les séances en collaboration sont proposées en nombre très limité au cours de l'année. Elles sont réservées aux profils dont l'univers, la personnalité ou la visibilité correspondent aux projets artistiques que je développe.

Principe de la collaboration

Une séance en collaboration (TFP) repose sur un échange de valeur entre le modèle et le photographe. Le modèle bénéficie d'une séance photo professionnelle et d'images destinées à enrichir son portfolio et sa communication. Le photographe bénéficie d'un apport artistique ainsi que d'une visibilité auprès de la communauté du modèle. Aucune rémunération n'est prévue de part et d'autre.

Conditions d'éligibilité

Modèles disposant d'au moins 10 000 abonnés sur un réseau social actif, ou bénéficiant d'une notoriété particulière (miss, concours reconnu, personnalité publique, créateur de contenu...).

Chaque demande est étudiée individuellement.

Le photographe se réserve le droit d'accepter ou non une collaboration selon le projet artistique recherché.

Âge minimum : 18 ans. Présentation d'une pièce d'identité le jour de la séance.

Lieu de la séance

Première collaboration uniquement au studio de Paris ou au studio de Générargues (près d'Alès).

Déroulement

Durée : 1 h à 1 h 30.

Fond studio : blanc ou gris.

Maquillage et coiffure non prévus sauf accord préalable.

Une personne accompagnante est autorisée mais devra patienter dans l'espace d'accueil.

Livraison des photographies

Les planches contact numérique des photos en miniatures de l'ensemble de la séance.

6 photographies retouchées en haute qualité au format internet choisies par le modèle.

Une fois la sélection validée d'un commun accord, le photographe pourra publier les photographies de son choix conformément au contrat signé.

Engagement de visibilité

En contrepartie de la collaboration :

- 2 publications
- 2 stories
- 1 publication Instagram en collaboration (Collab).

Toutes les publications devront identifier le photographe.

Tenues demandées

Tenues de base : streetwear, tenue élégante, tenue laissant apparaître les jambes (minijupe par exemple), tenue mettant en valeur la silhouette (leggin par exemple), maillot une pièce et maillot deux pièces.

Tenues optionnelles (facultatives) : lingerie 2 pièces, body/lingerie 1 pièce, topless artistique avec poitrine masquée. En contrepartie, le modèle pourra choisir 2 photographies retouchées supplémentaires parmi toute la séance (la publication des photos lingerie n'est pas obligatoire).

Validation des tenues

Validation avant la séance : 3 possibilités

- Essayage au studio.
- Photos des tenues portées (de face et profil ou de dos).
- Vidéos des tenues portées.

Contrat

Signature systématique d'un contrat de droit à l'image et de droit d'auteur avant la séance.

Première rencontre photographique

Avant le shooting principal, une courte séance de découverte est organisée afin de vérifier que les attentes, la communication et l'univers artistique correspondent aux deux parties. Elle comprend généralement une tenue habillée et un maillot de bain. Si cette première étape est concluante pour le modèle comme pour le photographe, la séance complète sera alors réalisée et une date pourra être fixée le jour même. Un accompagnant est autorisé le jour de cette courte séance.

Informations complémentaires

Respect mutuel, bienveillance et professionnalisme.

Toute livraison de photo complémentaire ou retouche particulière pourra faire l'objet d'un devis.

Toute annulation ou report devra être signalé dès que possible.

Un retard important non justifié pourra entraîner l'annulation de la séance.

La participation à une séance en collaboration implique l'acceptation des présentes conditions.